

Cellule « Aide handicap école »

Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches

■ Qu'est ce que la Cellule « Aide handicap école » ?

Les Cellules « Aide handicap école » sont à l'écoute des parents d'élèves en situation de handicap de la maternelle au baccalauréat et leur apportent une réponse de première intention sous 24 heures.

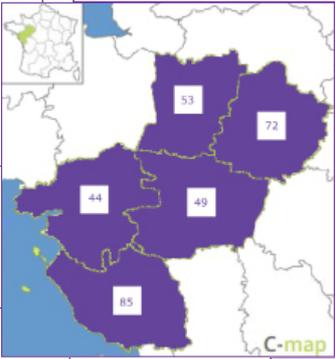
Des cellules d'accueil de l'école inclusive sont mises en place dans chaque département de juin à octobre.

■ Objectifs ?

Les objectifs des cellules départementales d'écoute et de réponses aux familles d'élèves en situation de handicap sont de :

- informer les familles sur les dispositifs existants et nouvellement mis en place
- répondre sur le dossier de l'enfant sous 24 h
- relayer les points de difficulté pour un traitement rapide de la situation.

■ Les coordonnées des cellules d'accueil départementales



Loire Atlantique (44)
02.51.81.69.52
ecoleinclusive44@ac-nantes.fr

Mayenne (53)
02.43.59.92.74
ecoleinclusive53@ac-nantes.fr

Sarthe (72)
02.43.61.58.15
ecoleinclusive72@ac-nantes.fr

Vendée (85)
02.53.88.25.69
ecoleinclusive85@ac-nantes.fr

Maine et Loire (49)
02.41.74.35.22
ecoleinclusive49@ac-nantes.fr

■ La cellule nationale accessible pour les parents sourds ou malentendants

La **cellule nationale est accessible pour les parents sourds ou malentendants.**

Joignable au **0 800 730 123**, elle est à l'écoute des familles des élèves en situation de handicap et intervient en appui pour les aider dans leurs démarches, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

En période de rentrée scolaire elle accompagne les parents qui rencontrent une difficulté quant à la scolarisation de leurs enfants en situation de handicap.

En lien avec l'académie, elle apporte des réponses relatives aux démarches à réaliser, aux conditions d'accueil dans l'école, aux modalités d'accompagnement des élèves, aux aménagements d'examen, etc.

■ Accessibilité du numéro national : 0 800 730 123

Le Numéro national est gratuit et accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

3 modes de communications possibles :

- la visio-interprétation en langue des signes (LSF)
- la Transcription instantanée de la parole (TIP)
- le visio-codage en Langue Française Parlée Complétée (LFPC)

Une adresse e-mail à disposition pour toutes questions : aidehandicapecole@education.gouv.fr

Plus d'informations sur le [site du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse](#).